

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/14C

Objet : CREATION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THEMATIQUES SPECIALISEES.

L'an deux mille vingt, le 3 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Gymnase de Grand Stade Les Capellans à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	37
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	37		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SIRVENTE, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Secrétaire de séance : Frédéric BERLIAT

Date de convocation : 27 mai 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 5211-1, le conseil communautaire peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il est proposé la création des commissions suivantes :

- Commission Transition écologique et solidaire (comprenant le développement durable, les bâtiments, l'éclairage public, l'accessibilité, les transports, ...)
- Commission Déchets
- Commission Développement économique et touristique – Projet de territoire
- Commission Piscine
- Commission Marchés Publics
- Commission Travaux VRD
- Commission Eau et Assainissement

**EN CONSEQUENCE ET APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,
LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

↳ **DECIDE** de la création des commissions thématiques intercommunales ;

↳ **DIT QUE** leurs membres seront désignés lors du prochain conseil ;

↳ **DIT QUE** les règles relatives à leur organisation sont fixées par le règlement intérieur dans lequel elles seront listées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200603-2020-06-14C-DE
Date de télétransmission : 05/06/2020
Date de réception préfecture : 05/06/2020